

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 22 (1877)  
**Heft:** 15

**Vereinsnachrichten:** Société des officiers suisses

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

c'est la rencontre des empereurs d'Allemagne et d'Austro-Hongrie, qui a eu lieu à Ischl le 8 août.

### SOCIÉTÉ DES OFFICIERS SUISSES.

*Réunion générale, à Lausanne, les 11/13 août 1877.*

Cette réunion a eu lieu conformément aux programmes que nous avons publiés dans nos deux derniers numéros. Environ 350 officiers ont été présents, dont près de la moitié d'officiers supérieurs. On comptait entr'autres 22 lieutenants-colonels et 10 colonels, à savoir: MM. Egloff, Meyer, Lecomte, divisionnaires, Favre, divisionnaire ad-interim, Grand, de Saussure, Amstutz, Bonnard, Bluntschli, Dapples, brigadiers.

Les sections de Neuchâtel et de Genève étaient fortement représentées, tandis que quelques sections s'étaient fait excuser en raison des services nombreux de cette année. On y remarquait aussi un officier étranger, M. le capitaine d'Aiguy, du 2<sup>me</sup> chasseurs à pied, attaché militaire à l'ambassade de France, à Berne.

Le samedi à 5  $\frac{1}{2}$  heures, l'ancien Comité central et les délégations de la Suisse allemande, ainsi que les officiers de Neuchâtel et de Genève étaient reçus à la gare par le Comité central en charge et par les officiers de Lausanne accompagnés d'un peloton de cadets avec leur musique et de la musique militaire formée ad hoc par l'*Union instrumentale*.

Un joli cortège d'environ 300 participants se forma et traversa une partie de la ville pour se rendre au jardin de l'Arc, où la bienvenue fut souhaitée à nos Confédérés par M. le lieutenant-colonel Lochmann, président du Comité d'organisation de la fête. M. le colonel Egloff répondit par quelques paroles de remerciements et par l'invitation de commencer immédiatement les travaux selon l'ordre du jour.

Ainsi fut fait. Après une légère collation, les délégués se rendirent à l'Hôtel-de-ville, où la séance, ouverte à 6 et demie heures, se prolongea jusqu'à près de onze heures du soir, sous la présidence de M. le colonel Lecomte. En attendant le procès-verbal officiel, qui sera publié prochainement, voici un résumé des principales décisions :

L'assemblée des délégués décide, contrairement aux propositions par lesquelles le Comité central avait cru devoir satisfaire à divers vœux, de ne pas réduire le capital de la société; elle réduit à 1000 francs le chiffre des prix pour travaux de concours; elle rejette la proposition d'accorder dorénavant un subside à la section de la réunion générale; elle porte à 1000 francs le subside annuel aux deux journaux de Bâle et de Lausanne; elle accorde 50 francs à M. l'ancien major Moschel pour travail sur la forme des cibles; elle décide de répartir un subside à une ou plusieurs sections chaque année pour travaux et affaires militaires; elle fixe la contribution annuelle de 1877 à 1 franc par membre.

Après la séance, les délégués rejoignirent leurs camarades, qui avaient été forcés par la pluie d'évacuer le beau jardin de l'Arc pour se rendre à la cantine établie sur la grande place de

Montbenon. La soirée se prolongea, fort gaie et animée, jusqu'à minuit, et plus tard pour quelques-uns.

Le dimanche matin à 6 heures, la diane était annoncée par des salves d'artillerie, et MM. les officiers se rendaient isolément à Ouchy, pour gagner, par le lac, le château de Chillon, lieu des séances des diverses armes. Le *Winkelried*, brillamment décoré, les reçut à son bord, et fendit bientôt les flots azurés du Léman sous un ciel redevenu, pour la circonstance, d'une sérénité parfaite. Le départ eut lieu si exactement à l'heure fixée, à 8  $\frac{1}{2}$  heures, que deux officiers, d'une minute en retard, furent durement laissés sur le rivage. Cully et Vevey, touchés quelques quarts d'heure plus tard, donnèrent un renfort d'une vingtaine de participants, avec lesquels le *Winkelried* cingla vers St-Gingolph, défila devant les verdoyants coteaux du Bouveret et les pittoresques bouches du Rhône, embellis d'une étincelance toilette de matinée alpestre, et arriva à Chillon à 10 heures. Des officiers de Montreux et Villeneuve, renforcés d'un contingent d'officiers valaisans et des autorités municipales de Villeneuve, de Veytaux, des Planches et du Châtelard, reçurent les débarqués et les conduisirent dans les cours du château, où de plantureuses tables de *dix heures* étaient dressées. La dégustation faite, au plus grand honneur des bons crûs locaux, les séances des diverses armes s'ouvrirent dans six salles du vieux château, disposées à cet effet. L'infanterie et les états-majors de commandement occupent la « Grande salle des Chevaliers, » à l'ombre des vieux drapeaux qui en ornent les murs séculaires ; l'état-major judiciaire prend séance dans la « Chambre du duc ; » l'artillerie dans une des grandes remises du rez-de-chaussée ; les officiers d'administration dans les souterrains du château, au pied de la « Colonne de Bonivard ; » la cavalerie dans la « Chambre de la duchesse, » etc. On travaille ainsi jusqu'à 1 heure ; puis, musique en tête et bannières déployées, on se forme en colonne et on se dirige, par Territet, Colonge et l'Eglise, à travers les rues de Montreux, décorées de drapeaux et de verdure, à la cantine de la Rouvenaz, où le dîner est préparé.

A ce dîner assistaient, outre les 350 officiers présents à la fête, M. le conseiller d'Etat de Crouzaz, chef du département militaire vaudois, les autorités locales, les membres du Comité d'organisation de Montreux et quelques invités. La commune des Planches avait offert pour le dîner une collection innombrable de bouteilles d'un délicieux vin d'honneur. La série des toasts s'ouvrit bientôt sous les auspices de M. le capitaine Puenzieux, de Clarens, major de table.

M. le commandant Eugène Gaulis porte le toast traditionnel à la patrie qu'il personnifie dans la contrée hospitalière de Montreux.

M. le conseiller national Mayor-Vautier lui répond en buvant à l'armée fédérale et à ses chefs, au général Herzog et aux divisionnaires, que le pays appuiera toujours quand le bien de la patrie l'exigera.

M. le colonel Egloff, dont les cheveux blancs sont salués d'applaudissements prolongés, prononce le discours suivant :

« Chers frères d'armes !

Il y aurait de ma part quelque présomption, en l'absence du général Herzog, à parler en son nom et à remercier le précédent orateur des paroles de confiance qu'il a adressées à l'armée suisse. Je dois dire cependant que j'en ai été vivement ému et reconnaissant.

Nous sommes venus en petit nombre de la Suisse orientale, mais nous n'en désirions pas moins faire des conquêtes : nous voulions gagner les cœurs des Vaudois et les unir à ceux de leurs compatriotes de la Suisse orientale et centrale. Il peut, en effet, y avoir en Suisse plusieurs langues, mais nous n'en formons pas moins une nationalité, nous n'avons qu'un intérêt et qu'un cœur lorsque la patrie parle (*acclamations*).

Il y a des hommes qui prétendent que la Suisse n'est qu'une notion géographique. Comme officiers, comme soldats, comme citoyens, nous protestons. Nous sommes un peuple qui reste uni même dans les désunions (*Zwietracht*).

Pour nous, officiers, nous ne nous occupons pas de politique ; laissons cela aux législateurs : ils sont la main, nous sommes le glaive.

De quelque côté que vienne le danger, puisse l'armée suisse se montrer sans faiblesse à la hauteur de sa mission et remplir son devoir sans acceptation de partis. »

M. le juge cantonal Bury boit à la santé des populations qui nous accueillent sur les bords fleuris du Léman, et particulièrement aux dames. Qu'elles vivent !

M. le conseiller d'Etat de Crousaz, au nom du gouvernement vaudois, souhaite la bienvenue aux officiers suisses. Il parle des temps difficiles de crise et de transition que traverse notre armée ; des critiques dont notre nouvelle organisation militaire est l'objet ; des exagérations qui se font jour dans le camp de ceux qui admirent tout, comme dans celui des opposants systématiques, et fait des vœux pour qu'il se forme une opinion intermédiaire qui, séparant le militaire de la politique, voie le bien là où il se trouve, examine toutes choses et retienne ce qui est bon.

A 4 1/2 heures, le bateau à vapeur approche du débarcadère et fait entendre son premier sifflet d'avertissement. Demi-heure après, officiers et invités s'embarquent. Les quais de la Rouvenaz sont couverts d'une foule sympathique ; les mouchoirs s'agitent et le bateau à vapeur se met en marche, tandis que des hourrahs et saluts d'adieu s'échangent entre la rive et le pont du *Winkelried*, qui, bientôt, navigue en plein lac, puis longe la côte de Savoie et passe devant Meillerie et Evian pour arriver à Ouchy à 7 heures précises du soir, conformément au programme.

La soirée du dimanche se passa gaîment dans les jardins du cercle de Beau-Séjour, qu'ornaient des guirlandes et d'innombrables lanternes vénitiennes. Vers les dix heures, la musique

de fête jouait une première valse, quelques couples descendent sur la pelouse et commencent timidement à danser. Peu à peu leur bon exemple est suivi par d'autres, et la soirée se termine par un bal improvisé sur l'herbette.

Lundi matin à 8 heures, la cérémonie de la remise de la bannière de la Société a eu lieu sur la place du Château, à Lausanne.

Les officiers étaient formés en carré vide au bas du grand escalier, encadrés d'une haie de cadets, ayant à chaque extrémité une des musiques. Les deux comités au haut du vide du carré. Après le salut au drapeau et un roulement, M. le colonel-divisionnaire Egloff, président de l'ancien comité, prit la parole en ces termes :

Messieurs les membres du Comité central et chers frères d'armes.

Veuillez nous excuser de n'avoir pu venir plus nombreux de la Suisse septentrionale pour escorter cette bannière ; cela tient aux services actuellement en cours et à ceux qui vont s'ouvrir par le rassemblement de la V<sup>e</sup> division. Mais ces absents sont de cœur avec nous ici. Ils seraient, comme moi, heureux de voir cette belle réunion sur les bords toujours plus beaux du Léman, où nous sommes toujours si bien accueillis. Il y a dix-neuf ans, les officiers de Thurgovie avaient déjà l'honneur de vous apporter cette bannière et de vous transférer les pouvoirs du Comité central. C'est que l'histoire de la patrie nous a fait des destinées communes à nous Vaudois et Thurgoviens et à nos camarades d'Argovie. Ces cantons, frères par la date de leurs libertés, n'ont jamais démenti leurs liens de confraternité d'origine. Nous nous rappelerons toujours avec émotion comment, en 1838, à l'occasion du droit de cité contesté par la France à l'un de nos nouveaux ressortissants, vous avez soutenu notre bon droit, et comment vous avez répondu vaillamment et patriotiquement, par une spontanée mise sur pied, à l'ordre du jour du général Eymar, annonçant qu'il allait châtier les « turbulents voisins. » Ce que vous avez fait alors, nous savons que vous seriez prêts à le refaire. En 1838 nous aurions marché avec joie et confiance sous les ordres de votre digne compatriote, le général Guiguer de Prangins. Aujourd'hui je suis fier de vous apporter notre bannière fédérale et de la confier à mon honoré collègue de la II<sup>me</sup> division et à ses frères d'armes vaudois. Elle sera entre bonnes mains.

Les travaux que nous avons fait hier et avant-hier, ceux qui nous restent pour aujourd'hui témoignent de notre vif désir de contribuer le plus possible au progrès de nos institutions militaires, au bien de l'armée et du pays. Il n'y a pas trop du concours et de l'activité de de tous pour une telle tâche. Travaillons donc constamment et avec zèle.

Nous pouvons différer parfois d'avis dans les moyens ; peu importe ! discutons, éclairons-nous par la délibération commune. Nous sommes toujours sûrs de nous trouver réunis dans le même but, tous d'un seul sentiment quand il s'agira de se dévouer pour l'accomplissement de notre mandat d'officier, tous et toujours, malgré la diversité des langues, d'un seul cœur vraiment suisse. Que cette bannière, témoin de nos sentiments et de nos promesses, en soit aussi le gage vivant et public ; qu'elle resserre toujours plus nos liens d'amitié au profit de la mère patrie, la Confédération suisse ! A vous maintenant, camarades vaudois, de nous la garder jusqu'à la prochaine réunion générale, qui constatera les progrès que nous aurons su faire.

M. le colonel-divisionnaire Lecomte, président du Comité central en charge, après avoir remis la bannière à M. le capitaine Pelet, répondit comme suit :

Messieurs les membres de l'ancien Comité central, Messieurs les officiers !

Au nom de mes camarades vaudois et au nom du Comité central, je dois tout d'abord remercier M. le colonel Egloff de ses bienveillantes paroles et des témoignages de confiance qu'il nous a exprimés en termes si flatteurs. En 1838, le canton de Vaud, comme celui de Genève, n'a fait que son devoir d'extrême avant-garde ; il savait que la réserve n'était pas loin derrière lui et qu'aux premiers rangs comptaient ses frères d'armes de Thurgovie, les premiers intéressés dans la question soulevée. Nous sommes heureux aujourd'hui de recevoir de nouveau cette bannière de leurs mains et notamment de M. le colonel-divisionnaire Egloff, le vénéré doyen de l'armée fédérale, que ses 50 ans de service semblent rendre toujours plus jeune et plus actif quand il s'agit de donner le bon exemple à tous. Ses paroles nous ont vivement touchés et nous ferons certainement tous nos efforts, nous, officiers vaudois, pour répondre à la confiance que, par son organe, la Société place en nous.

Ces efforts n'ont d'ailleurs rien de pénible. Bien garder ce que bien l'on aime est agréable plutôt, et cette bannière, nous l'aimons comme celle d'une Société éminemment patriotique. Son but, clairement défini en tête des statuts, est d'affermir nos liens de confraternité et de travailler au bien de l'armée. Ce travail, comme on l'a dit, demande les efforts, non-seulement de l'Etat et de ses subdivisions, mais de tous les soldats-citoyens et particulièrement de tous les officiers. C'est pour féconder et harmoniser efficacement ces efforts, pour aider à l'œuvre de la loi, que notre Société s'est créée et perfectionnée. Il lui reste beaucoup à faire, comme aux lois elles-mêmes, pour atteindre l'idéal rêvé, car les progrès immenses réalisés partout et dans toutes les branches de l'art militaire pendant ces dernières années, réalisés encore incessamment, nous forcent à recommencer notre course au moment où elle allait être terminée. Un mirage trompeur, mais salutaire, nous force d'aller toujours de l'avant dans la voie du progrès.

L'infanterie suisse, jadis célèbre comme la seule professionnelle, déchue plus tard par la création des armées permanentes européennes, avait cru reprendre quelque supériorité par le tir de précision. Mais depuis quelques années, depuis l'introduction du petit calibre et le chargement par la culasse, jointe à l'obligation générale du service, elle a perdu ses avantages. Si la population suisse est encore plus *tireuse* que d'autres, en revanche il n'est pas sûr que nos fantassins, même nos carabiniers, puissent dépasser le % des fantassins étrangers, surtout d'Allemagne et d'Angleterre.

La cavalerie n'a jamais été l'arme privilégiée des Suisses. Elle est trop coûteuse et trop difficile à instruire dans une armée de milices. Jadis nos alliés nous la fournissaient. La Suisse neutre n'a plus cette ressource. On a fait beaucoup d'efforts dernièrement pour l'améliorer ; son instruction est en grand progrès, mais l'effectif est encore tellement minime, comparativement à d'autres pays, que tout le service de l'armée s'en ressentirait fâcheusement. Et l'on trouve déjà qu'on a été trop loin.

L'artillerie laisse moins à désirer, je parle de l'artillerie de campagne, grâce à notre excellent matériel, qui peut être aussi bon dans une armée de milices que dans une armée permanente, et grâce à son personnel

d'élite, aux officiers actifs et savants qui sont à sa tête. Mais la question des attelages, des réserves de matériel et de personnel, enfin des pièces de position reste pleine de soucis.

Le génie, arme milicienne de sa nature, moyennant un recrutement intelligent qui est en pleine voie d'exécution, a un personnel dont nous pouvons être fiers, digne d'être mis à côté duquel que ce soit. Il lui faudrait cependant des parcs mobiles et divers moyens d'action en toutes circonstances, dont on n'est pas encore assez sûr. La question des fortifications à résoudre ne se rattache qu'en partie à cette arme ; cette question est encore à peu près intacte chez nous, et ce n'est pas un si grand désavantage qu'il peut y paraître au premier abord ; si un bon réseau, par exemple, d'une place centrale avec postes couvrants, ordonné en fonctions d'un plan général de défense, est hautement désirable et urgent même pour des opérations sérieuses, en revanche des fortifications mal placées sont plus nuisibles qu'utiles, et notre échiquier encore intact est préférable à ces amas incohérents de places fortes hérités par divers grands pays voisins et conservés par accident ou par routine, quoique dans des circonstances toutes différentes de celles qui avaient amené la création de ces places.

Dans tout cela vous voyez, MM. les officiers, que les sujets d'études ne manquent pas et qu'en un grand nombre de questions vitales le concours de vos lumières et de votre activité peut être d'une grande utilité à l'Etat, que les travaux de notre Société ont donc un but éminemment patriotique.

Ce qui recommande encore cette Société et sa bannière à notre affection, c'est que l'organisation qu'elle s'est donnée, soit dans les anciens, soit par les nouveaux statuts, a un cachet national, un type fédératif, que nous voudrions voir bien reconnu par tous. On entre librement et volontairement dans notre Société ; on s'y meut librement, à titre de sections locales ou cantonales ou divisionnaires se rattachant encore des groupes individuels soit d'anciens officiers, soit de cadets, rassemblant ainsi tous les efforts possibles sans recherche de symétrie pédantesque et les reliant au but commun par le moyen d'un Comité central qui, en étant l'organe de tous, n'a de pression à exercer sur personne. On sort librement aussi de notre Société, et si, aujourd'hui, nous regrettons l'absence de quelques-uns de nos camarades, entr'autres de Lucerne, nous n'avons aucun droit ni aucune envie de leur en garder rancune. Nous devons respecter leurs motifs et ne les forcer d'aucune façon à venir fraterniser avec nous si ce n'est pas leur goût. De même toute autre section pourrait se retirer en corps ou individuellement de la Société si elle estimait que ses statuts ne lui conviennent plus. J'ajoute que, pour nous, Vaudois, nous nous y trouvons bien et que nous y resterons, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune.

Assurément, une Société qui se présente à nous avec de telles bases et avec un tel but n'a pas besoin qu'on lui recommande sa bannière, et quand nous voyons que cette bannière est en même temps la couleur officielle de l'armée, l'emblème réglementaire à une petite inscription près, nous sommes vite rangés sous ses plis. C'est le drapeau. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage à des officiers. C'est le drapeau. Il marque entr'autres qu'avec la liberté nous voulons la discipline, c'est-à-dire le moyen de concentrer les efforts partiels en une force générale, de fusionner en une action d'ensemble les initiatives séparées, de travailler pour et avec l'armée et le pays. Aussi ce drapeau est non-seulement pour nous un dépôt sacré qui nous est fait par l'ancien Comité au nom de tous, mais une copropriété qui nous est chère pour elle-même et que nous remettrons, s'il plaît à Dieu, dans trois ans, à nos successeurs, tel que nous

le recevons aujourd'hui de nos camarades de Thurgovie, sans tache et sans reproche. J'ai dit.

Sur ces paroles, le cortège se forme et MM. les officiers, passant par le Chemin-neuf, la Riponne, la rue Haldimand, la descente de St-Laurent, la Palud, la rue du Pont, dont plusieurs maisons sont brillamment pavoisées malgré les vœux de simplicité du comité, se rendent au Temple de St-François, où la séance générale est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. le colonel Lecomte.

Les délibérations ont été nourries, comme on le verra dans le procès-verbal qui sera publié plus tard. L'événement de la séance a été une savante et brillante exposition, en allemand, de M. le major Hilty sur la question de la révision du code pénal militaire, suivie d'un vœu en faveur de cette révision à transmettre à l'autorité militaire fédérale. D'autres vœux analogues furent encore émis en faveur : de l'artillerie de position, des sociétés de secours aux blessés, d'un règlement d'administration, du maintien d'une à deux musiques militaires par division, des provisions d'outils de pionniers, du service de sûreté de la cavalerie, du matériel des ponts, etc. Il a été décidé aussi que la prochaine réunion générale, en 1880, aurait lieu à Soleure.

Pendant qu'on travaillait de la manière la plus grave à St-François, le banquet se préparait dans la cantine de Montbenon. Le menu fait vraiment honneur à M. le restaurateur Dériaz, et le Dézaley offert par la municipalité de Lausanne mérite une mention des plus honorable.

Au son joyeux de la musique, cette dernière partie de la fête se passe le mieux du monde. Les orateurs se succèdent à la tribune, et les trois langues nationales trouvent tour à tour leurs représentants.

M. le lieutenant-colonel *Gaulis* ouvre les feux en portant le toast à la patrie : « Qu'y a-t-il de plus précieux pour nous que cette mère chérie ? La patrie n'est pas seulement sur les bords enchantés d'un de nos lacs, elle est partout où le Suisse sent qu'un lien l'unit à ses frères, fût-ce même sur la terre étrangère. Le mot de patrie exerce sur lui une puissance irrésistible. La devise « un pour tous, tous pour un » témoigne bien clairement des idées généreuses qu'éveille immédiatement le nom sacré du pays des ancêtres.

Nous traversons maintenant, continue l'orateur, une série d'années malheureuses à divers points de vue. C'est une raison pour nous de redoubler de dévouement et de sacrifices. Tout en ce moment réclame de nous des actes d'abnégation. Malgré les fleurs qui recouvrent nos vallons, il y a dans nos villes et dans nos campagnes bien des souffrances cachées. C'est dans ces circonstances qu'on nous propose une nouvelle organisation militaire, de nouvelles charges, de nouveaux sacrifices, et que nous les acceptons. Nous les acceptons, parce que l'armée c'est le peuple, tous en font partie. L'armée, c'est l'expression de la volonté de tous de rendre vivantes les armoiries que la Suisse s'est données. L'ar-

mée suisse doit conquérir sa place au sein de nos institutions nationales. Un triple hurrah à notre chère Suisse ! Qu'elle vive ! »

M. le capitaine *André* veut saluer le représentant des autorités fédérales, M. le juge fédéral *Morel*, ici présent. Les officiers ont orné cette cantine, cette tente de campagne, afin de recevoir dignement leurs invités. La bannière fédérale ne marchera jamais sous l'ombre d'un drapeau étranger, quel qu'il soit, c'est là une idée commune à tous les citoyens ; mais devant les représentants de l'autorité, *arma cedant togæ*, que les armes s'inclinent devant la justice. Je ne sais plus quel politique a dit : « La force, c'est le droit. » Maxime odieuse ! Chez nous, la force est au service du droit et de la justice.

M. André termine en invitant les officiers à porter avec lui un toast chaleureux au Conseil fédéral et au Tribunal fédéral.

M. le capitaine *Dunant*, de Genève, remercie la ville de Lausanne de son hospitalité. Il touche en plaisantant la question des eaux du Léman. Ce qu'il faut absolument faire disparaître, s'écrie-t-il, ce sont les digues et les barrages des préjugés et des malentendus. Ils doivent disparaître, ces obstacles, pour laisser couler à pleins flots les sentiments d'amitié confédérée ! C'est avec votre vin généreux que je porte mon toast au canton de Vaud et à ses autorités.

M. *E. Ruchonnet*, conseiller d'Etat, remercie au nom du canton de Vaud des vœux faits pour sa prospérité. C'est la Suisse qui, en accueillant notre petit pays dans son sein, a donné aux Vaudois une patrie, et avec la patrie la liberté. La société des officiers a précisément pour but la sauvegarde de cette indépendance. De là l'immense intérêt que le pays attache, Messieurs les officiers, à vos délibérations. Comptez sur le pays comme le pays compte sur vous ! L'orateur boit au comité sortant de charge, à son président, M. le colonel *Egloff*, au nouveau comité et à son président M. le colonel *Lecomte*, à la société tout entière.

M. le juge fédéral *Morel* a été vivement ému des paroles de bienveillance adressées à l'autorité fédérale. Il accepte le toast du capitaine André comme un signe de la confiance du peuple suisse dans ses mandataires. Cette confiance est nécessaire dans un siècle où les doutes s'insinuent partout. Tout bon citoyen doit se faire un devoir de respecter les décisions de la majorité du peuple. M. Morel boit au sentiment suisse de l'union et de la confiance.

M. le lieutenant-colonel de *Guimps* : Chers camarades, qu'il me soit permis en votre nom à tous de porter un toast à la population de Lausanne. J'espère que le haut et puissant congrès qui siège en ce moment dans cette ville anéantira l'affreux insecte qui menace le vin généreux du canton de Vaud. L'orateur remercie les dames de Lausanne de leur amabilité et de la part qu'elles ont daigné prendre aux soirées familières des officiers. De tout temps, Bacchus, Mars et Venus ont vécu en bonne harmonie. M. de Guimps porte un toast à la population, aux autorités et spécialement aux dames de Lausanne.

M. le divisionnaire *Egloff* déclare que ces trois jours de fête l'ont vraiment réjoui et ont rajeuni son cœur de vieux soldat. Il remercie, tant en son nom qu'au nom de ses collègues, M. le conseiller d'Etat Ruchonnet pour la confiance qu'il a daigné exprimer envers les chefs de la Société et de l'armée.

M. le syndic *Joël* remercie M. de Guimps et boit à la santé de la patrie et de l'armée qui est sa sauvegarde.

Au nom de la députation de Genève, M. le capitaine *Briquet* boit à la conservation et au développement de nos institutions militaires.

Les doux accents de la langue italienne sortent de la bouche de M. le lieutenant-colonel *Mola*, du Tessin : Permettez MM. les officiers, que je vous parle en italien, l'une de trois langues nationales. Nous autres Tessinois, nous sommes séparés de vous par le Gothard, mais non par les sentiments. Nous tenons fermement à la patrie commune. Que la Suisse donne l'exemple de l'union, de la solidarité et des vertus civiques ! Les petites discordanças disparaîtront au moment du péril. Salut cordial de la part des Tessinois et toast à l'idée de la fraternité (*fratellanza*).

Enfin M. le lieutenant-colonel *Lochmann* rompt une lance en faveur de ces pauvres musiques militaires aujourd'hui persécutées. Il comprend parfaitement les utilitaristes, mais aime encore mieux l'élément poétique introduit au bivouac par la musique militaire. Il porte son toast à la musique de la fête, qui a bien mérité de la Société des officiers. Ce toast est des plus vigoureusement applaudis, et la partie officielle du banquet terminée à 4 heures et demie.

Le soir MM. les officiers ont regagné, pour la plupart, leurs foyers, d'autres le lendemain matin, en emportant, croyons-nous, un bon souvenir de cette réunion où de sérieux travaux et une cordiale gaîté se sont mariés sans efforts.

---

### Ecole centrale N° 1, de 1877.

Voici l'ordre général et le plan d'instruction de cette école, qui a eu lieu à Thoune, du 30 mai au 12 juillet et qui comptait 81 officiers, dont 15 capitaines, 30 1<sup>ers</sup> lieutenants, 36 lieutenants, dont 22 adjudants.

§ 1. *Commencement de l'école* : Mercredi, le 30 mai, à 4 heures de l'après-midi.

*Licenciement de l'école* : Jeudi, 12 juillet, avant midi.

§ 2. L'état-major de l'école est composé de : M. le colonel Stocker, instructeur en chef de l'infanterie, commandant de l'école.

Lieutenant-colonel à l'état-major de Crousaz, son remplaçant, instructeur de la classe de langue française.

Capitaine à l'état-major Isler, instructeur de la classe de langue allemande.

Capitaine à l'état-major Favre, Emile, instructeur pour le service d'adjudants et la lecture des cartes.

Un officier d'administration.